

**Délibération 4.2**  
**Forfait d'externat « part matériel » 2018 - Collèges privés sous contrat**  
**d'association**

**Intervention de Séverine BOTTE**

Dans un contexte budgétaire contraint, nous baissions l'enveloppe de crédit du service public de l'éducation, pour poursuivre avec cette délibération le rééquilibrage des dotations départementales au profit des collèges privés.

Vous auriez pu commencer ainsi ce rapport, cela aurait été plus clair quant aux objectifs affichés et au résultat obtenu.

Car si le crédit total de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par le Département aux 109 collèges publics est en diminution pour la seconde année consécutive, celui attribué aux 23 collèges privés est en augmentation sensible de 26.295 Euros.

Sans compter l'intégration de la dotation spécifique pour les ressources informatiques, alors que les effectifs sont stables.

Ainsi, la part de DGF, en diminution par collégien dans le public, s'élèvera en 2018 à 309 Euros en moyenne. Et, avec cette délibération, elle atteindra 302 Euros en moyenne par élève dans le privé... Encore un petit effort vous allez arriver à la rejoindre puis sans doute à la dépasser...

Que la loi, - on peut en penser ce que l'on veut mais pour l'heure elle existe -, impose de participer au financement des établissements privés est une chose. Mais que l'on mette un tel zèle à soutenir l'école privée en est une autre, surtout en période de fortes pressions sur les finances publiques.

L'école publique n'a que l'argent public pour fonctionner, c'est son carburant vital. L'école privée dispose d'autres financements, à commencer par celui des parents qui font le choix de retirer leur enfant de l'école de la République, de celui de congrégations ou de mécènes dont les motivations ne reposent pas toujours sur les valeurs républicaines.

C'est leur droit, mais c'est aussi le droit des contribuables qui financent l'éducation nationale, de ne pas payer deux fois en cofinçant également les établissements privés à ce niveau là.

La mixité sociale tout le monde est pour, mais elle commence pourtant dès l'école.

**Cette délibération propose de maintenir les critères de calcul votés fin 2016, nous nous étions opposés, nous voterons donc contre également cette année.**